

Les villes et l'urbain : n'en jamais finir avec la définition

FRANÇOIS MORICONI-ÉBRARD

1. L'universelle singularité française

Faisant fi de ces privilèges accordés par quelque Ancien Régime obscurantiste, la France est le foyer originel d'une approche singulière de l'urbain qui parie sur le « tout statistique ». Patrie de Descartes, berceau du triomphe de la Révolution bourgeoise, fleuron de la pensée des Lumières obligent ? Historiens, sociologues et anthropologues trouveront sans doute ici matière à débattre d'un fait que l'on passe souvent sous silence : l'approche hexagonale de l'urbain, purement statistique, se distingue de celle de la plupart des grandes puissances.

Dans tout autre « civilisation », la ville est d'abord une catégorie administrative de territoire distincte de la campagne : Chine, Japon, Corée (市), mondes germanique et autrichien (Stadt), nord-américain, indien (city, town), slave (ГОРОД, grad, miast), scandinave (sted, stad), hongrois (varos), turco-iranien (şehir, shâhr), arabe (مدينة), grec (ΑΗΜΟΣ), roumain (municipe, oraş), indonésien (kota), britannique... Même si l'Angleterre semble depuis 1974 tâtonner en direction d'autres systèmes de découpage (cf. encart *La mesure de l'urbain en France et en Europe*, p.XXX), si les pays scandinaves ont tour à tour opté pour une maille indifférenciée dans le sillage de la Suède (réforme *Hagerstrand*), d'autres ont au contraire réintroduit la différence de statut entre municipalités urbaines et non urbaines comme la Croatie (2001).

Suivant les historiens et anthropologues du droit civil, le principe d'indifférenciation des mailles politiques de l'administration territoriale descend en droite ligne de la Déclaration des droits de l'homme. Métaphore charnelle des Citoyens, toutes les communes naissent libres et égales en droit. Dès lors, la notion de ville est réduite à des spéculations quantitatives. Une quantité de « quelque chose » va différencier l'« urbain » du « rural », et ce quelque chose, peut-être faute d'autres informations disponibles, va rapidement devenir le nombre d'habitants.

Pourtant, bien que singulière dans son approche de l'urbain, la France se veut universelle. Héritière de la Rationalité et des Lumières, elle ne se pense pas seulement comme une Nation, mais comme une Civilisation qui refonde le temps (calendrier), unifie les poids et mesures... Dans la foulée, le principe de l'indifférenciation communale est exporté *manu militari* par Napoléon chez ses voisins. Italiens, Suisses, Belges et Espagnols l'adoptent. Ces derniers l'introduisent à leur tour en Amérique du Sud, tandis que les Français l'exportent dans leurs colonies.

Porte-parole d'une civilisation fondée sur la Raison, les Français pensent ainsi, au nom de la Science, exporter une approche universelle de l'urbain. Réduire la définition de « ville » à une approche quantitative ? L'idée paraît aussi naturelle en France que saugrenue dans d'autres civilisations. Confiée aux statistiques, l'approche statistique de l'urbain l'est à la science et à ses théories. Or, par définition, toute théorie est discutable. C'est sans doute pourquoi, en France, on n'en finit jamais avec la définition de l'urbain.

2. La définition de l'unité urbaine

Ne pouvant sémantiquement définir des « villes », la statistique française tente de cerner une « population urbaine ». Si, dans les premiers recensements, les tableaux concernant les « villes » retiennent nominativement les chefs-lieux d'arrondissement (429 au milieu du XIX^e siècle), la notion de « population urbaine » est associée à une taille de population dès 1831. Cependant, comme il existe (notamment dans l'Ouest) des communes où l'habitat est dispersé, la quantité de population est finalement rapportée à la population agglomérée des communes.

Il faut toutefois attendre le recensement de 1954 pour que l'INSEE désigne pour la première fois des espaces urbains qui dépassent le périmètre d'une seule commune, 1962 pour que le concept de « continuité du bâti » soit mathématiquement défini (200 mètres au maximum entre les constructions) et 1968 pour que la définition soit appliquée à Paris et sa banlieue.

Il reste que, marquées par les cultures nationales, les définitions de l'urbain n'ont jamais pu faire l'objet d'une harmonisation au niveau international. Le projet, évoqué au Congrès international de statistique de St-Petersbourg en 1872, n'a jamais débouché. Il n'aboutit pas davantage aux services statistiques de l'ONU qui, en tant qu'organisme multilatéral, ne peut que « recommander » et non pas « imposer » une définition aux États membres.

C'est pourtant par le biais de cette organisation que l'idée – française – d'harmoniser la définition de l'urbain sur une base statistique reprend de la vigueur. Ainsi, c'est sous l'impulsion d'Alfred Sauvy que les services statistiques de l'ONU recommandent d'utiliser une définition, d'influence française, basée sur l'extension des aires bâties¹. Peu de pays l'ont cependant adoptée, tandis que ceux qui

1. A. Sauvy, polytechnicien, statisticien à la SGF (ancêtre de l'INSEE), directeur de l'INED, fut aussi représentant de la France auprès des départements *Statistique*, puis *Population* l'ONU à l'époque de leur fondation.

l'utilisent n'appliquent pas forcément les mêmes critères concernant la densité ou la continuité des zones bâties, ni les mêmes seuils minimums de population pour qu'une agglomération soit classée comme urbaine. De plus, de nombreux pays conservent simultanément plusieurs définitions, comme les États-Unis et le Canada où coexistent une approche purement administrative de la ville (*incorporated places*), une approche morphologique basée sur les espaces urbanisés (*urban areas* puis *urban clusters*) et une approche des aires métropolitaines basée sur la polarisation d'une aire d'influence appréhendée par la mobilité pendulaire (*standard metropolitan areas*).

Le système indifférencié français ne permet certes pas de distinguer des « villes » des « villages », mais l'approche par la polarisation et la mobilité a été introduite en 1990 avec la définition de « l'aire urbaine » qui se superpose à celle de l'unité urbaine. Ainsi, en France comme dans de nombreux pays, coexistent plusieurs définitions possibles de l'urbain. La question est dès lors de savoir : lorsqu'on parle d'« urbain », de quoi parle-t-on ? Et comment évaluer les dynamiques de l'urbanisation d'un État sans point de comparaison extérieur, faute de disposer de définition comparable ?

2.1. Tache urbaine et ajustement statistique

C'est dans cette tradition à la fois typiquement française et à prétention universelle que s'inscrivent les résultats du programme *e-Geopolis*¹.

Ce programme vise en effet à harmoniser la définition de l'espace urbanisé en appliquant à l'échelle mondiale et utilise les critères de définition morphologiques appliqués aux unités urbaines de l'INSEE (200 mètres entre deux constructions). Seul, le seuil minimum de l'urbain est différent : il est relevé à 10 000 habitants contre 2 000 pour l'INSEE.

La méthode consiste à identifier en premier lieu l'extension physique des « taches urbaines » indépendamment de toute limite administrative ou de toute considération sur le statut des unités locales (communes, villes...). L'intérêt objectif de cette approche a subitement été renouvelé au XXI^e siècle grâce à la diffusion de médias universels et gratuits qui permettent de « vérifier » les résultats obtenus². En France, l'extension des agglomérations est vérifiée et mise à jour par l'INSEE à l'occasion de chaque recensement, soit en 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. Depuis 1999, avec l'adoption des « nouveaux recensements » annuels, l'extension des agglomérations n'a pas été révisée. Les dates de référence pour la base de données *e-Geopolis* sont les années en « 0 » et les agglomérations ont été mises à jour en 2010.

L'information primaire concernant l'extension de l'agglomération est ensuite croisée à une autre source primaire : celle des recensements de la population.

1. Programme de recherche sur financements multilatéraux. <http://www.geopolis.eu>

2. Les taches urbaines peuvent en particulier être superposées aux images haute définition mises à disposition par *GoogleEarth*, *NASA*, et divers projets nationaux, tandis que la popularisation des GPS permet de vérifier les coordonnées des lieux sur le terrain.

Cependant, comme les statistiques publiées, et en particulier celles de population, sont agrégées sur la maille des communes, l'extension de l'agglomération est en réalité ajustée sur les limites de communes entières. Elle est dès lors appelée unité urbaine par l'INSEE.

Il existe une différence considérable entre la superficie réellement agglomérée et la superficie ajustée. Concernant l'exemple ci-dessous (figure 1.1), la première est de 14 km² (tache rouge), et la seconde de 69 km² (somme des superficies communales du tableau 1).

Une commune est intégrée entièrement dans l'agglomération si 50 % de sa population au moins réside dans l'agglomération. Ainsi, la population de l'unité urbaine peut englober des populations vivant sur le territoire de ces communes mais qui ne sont pas dans l'agglomération. Compte tenu des sources disponibles, l'opération d'ajustement statistique reste toutefois un biais méthodologique inévitable. L'exemple ci-dessous a également été choisi pour trois autres raisons.

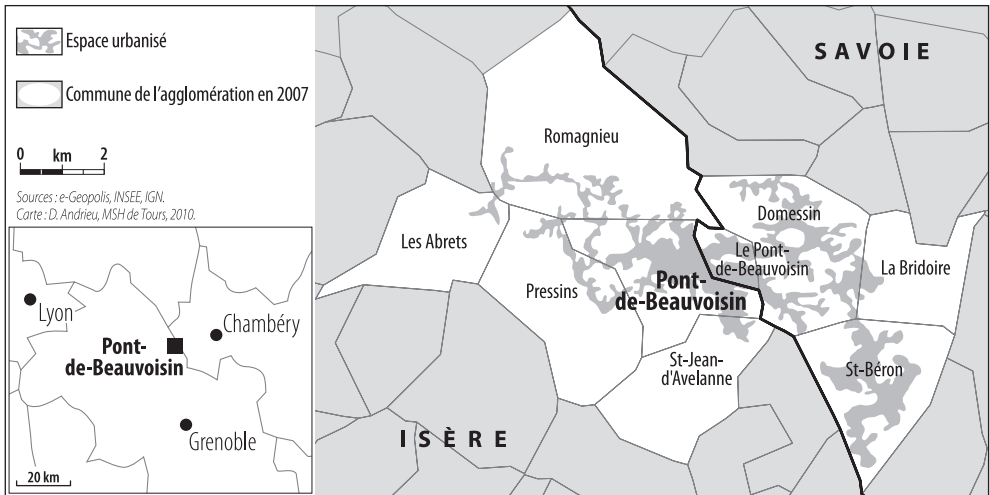


Figure 1.1 Extension des zones bâties et des périmètres communaux de l'agglomération de Pont-de-Beauvoisin

2.2. Le seuil statistique minimum de l'urbain

Tout d'abord, l'unité urbaine de Pont-de-Beauvoisin, mise à jour dans le cadre du programme *e-Geopolis* en 2010, dépasse les 10 000 habitants. Elle est donc retenue comme urbaine dans la base de données mondiale. Cependant, aucune de ses « villes » constitutives n'atteint individuellement ce seuil : la commune la plus peuplée dépasse à peine les 3 000 habitants au dernier recensement. C'est donc bien l'ensemble de l'unité urbaine, et non la taille individuelle des communes qui, basée sur l'identification d'un noyau morphologique dense, permet de définir « l'urbain ».

Tableau 1 Composition de l'unité urbaine de Pont-de-Beauvoisin.

Dép.	Nom de la commune	Année d'intégration	Population			
			1954	1982	1999	2007
38	Pont-de-Beauvoisin	1954	2 573	2 564	2 504	3 128
73	Le Pont-de-Beauvoisin	1954	1 130	1 605	1 572	1 879
73	Domessin	1982	1 027	1 130	1 367	1 496
38	St-Jean-d'Avelanne	1982	504	555	620	786
73	La Bridoire	1999	1 076	1 035	1 088	1 167
73	St-Béron	1999	1 153	1 164	1 220	1 450
38	Pressins	2007	611	687	832	1 040
38	Romagnieu	2007	1 040	993	1 235	1 379
Total dans les limites actuelles			9 114	9 733	10 438	12 325
Total dans les limites de l'époque			3 703	5 854	8 371	12 325

Sources : Population : INSEE ; Délimitation : INSEE (1954-1999) et *e-Geopolis* (2007).

2.3. Centre et banlieue

Ensuite se pose le problème du nom de l'unité urbaine. Généralement, les agglomérations sont composées d'une commune centrale, ou « ville proprement dite », dont les espaces urbanisés ont plus tard éventuellement débordé sur une ou plusieurs communes voisines. Le centre donne son nom à l'ensemble de l'agglomération, et les autres communes sont appelées « banlieues ». Cependant, l'agglomération de Pont-de-Beauvoisin est partie d'une commune qui, créée après la Révolution, fut divisée dès 1815 entre la Savoie et la France (Isère), et ne fut pas réunifiée lorsque la Savoie fut annexée par la France en 1860. Ainsi Pont-de-Beauvoisin n'a rien d'un « centre » urbain tel qu'on se le représente habituellement.

De nombreuses agglomérations françaises présentent une structure polycentrique analogue, appelée « conurbation ». Les conurbations sont formées par la soudure morphologique d'agglomérations initialement distinctes.

2.4. Étalement urbain

Enfin, dans une perspective diachronique, il faut tenir compte du fait qu'une agglomération n'est pas un point sans dimension posé dans l'espace, mais d'un milieu à extension variable. L'unité urbaine était constituée de deux communes en 1954, quatre en 1982 et six en 1999 (INSEE), puis huit en 2010 (*e-Geopolis*). À extension constante et actuelle, la population de l'unité urbaine a augmenté de 30 % en un demi-siècle, mais en tenant compte de l'accroissement des surfaces urbanisées, qui ajoutent six nouvelles communes, elle a en réalité triplé.

Illustré par l'exemple d'une petite agglomération française, ce bref tour d'horizon méthodologique et historique permet de cerner différentes notions et termes utilisés en géographie urbaine et de préciser de quoi l'on parle dans la présentation de quelques résultats... à défaut d'« *en finir avec les définitions de l'urbain* ».